

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Jeudi 4 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 4 avril, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRET Daniel.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024

Présents : **BARRET** Daniel, **LAVOREL** Virginie, **PARADIS** Stéphane, **BENAÏM** Fadiene, **SKUP** Pascal, **DUFAT** Cécile, **GONIN** Martine, **SAURA** Cyril, **RIOUX** Marjorie, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia.

Excusés : **GRENIER** Michelle donne pouvoir à **SKUP** Pascal

LUNARDI Charlotte donne pouvoir à **BARRET** Daniel

NUGUET Frédéric donne pouvoir à **LAVOREL** Virginie

Absent : **BARIOZ** Michel,

Secrétaire : **DUFAT** Cécile.

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2024 à l'unanimité

1/ DELIBERATIONS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif est présenté par Virginie Lavorel, 1^{ère} adjointe aux Finances. On constate la bonne santé financière de la commune par une épargne brute permettant l'attribution d'emprunt par une banque le cas échéant.

Le compte administratif résumé ci-dessous est proposé à l'adoption hors de la présence de Monsieur Daniel Barret.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	777 116,92 €	DEPENSES	280 330,71 €
RECETTES	929 632,50 €	RECETTES	492 776,73 €
Excédent reporté	100 000,00 €	Excédent reporté	38 157,37 €
Excédent de clôture	252 515,58 €	Excédent de clôture	250 603,39 €

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Jeudi 4 avril 2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BARRET, Maire,

Considérant que :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats cumulés ci-dessous :

Pour la **section de fonctionnement** un excédent de : 252 515,58 €

Pour la **section d'investissement** un excédent de : 250 603,39 €

Après en avoir délibéré,

Décide, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Virement à la section d'investissement (I/R : 1068) : 180 000,00 €

Reporté en fonctionnement (F/R : 002) : 72 515,58 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au Budget Primitif 2024 pour la Commune, établi par la commission communale des finances, qui s'équilibre comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

VOTE le Budget Primitif 2024 de la commune qui s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement : 1 023 857,58 €
- En recettes et dépenses d'investissement : 709 223,96 €

TOTAL DU BUDGET : 1 733 081,54 €

Augmentation par rapport à 2023 de 4.47%. Question posée sur la prime inflation : Si le budget le permet, elle sera versée (montant de 7700€)

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Jeudi 4 avril 2024

FONGIBILITE DES CREDITS POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Par suite du passage à la nomenclature M57, il est désormais possible d'effectuer des mouvements entre section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Le chapitre 012 n'est pas concerné, il faudra obligatoirement une délibération pour le mouvenementer.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- D'approuver cette modification,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, limités à 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, en conformité avec la nomenclature M57.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024, en rappelant qu'ils n'avaient pas été augmentés en 2023.

Les taux d'imposition seront les suivants :

Taxe foncière bâti :	34.30%	Produit attendu :	416 745 €
Taxe foncière non bâti :	55.60 %	Produit attendu :	13 566 €
Taxe d'habitation	8.77 %	Produit attendu :	3 447 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

ATTRIBUTIONS D'UNE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une liste d'associations auxquelles il conviendrait d'attribuer une subvention et lui demande de l'approuver :

- CCAS : 6000 €
- ACCA : 1000 €
- ALS : 1000 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Jeudi 4 avril 2024

2/ QUESTIONS DIVERSES

- EHPAD de Saint-Chef : L'EHPAD de Saint-Chef demande au conseil municipal de se positionner concernant la mutualisation des moyens humains et matériels ainsi que sur la construction d'une cuisine centrale accolée au bâtiment en cours de construction. Cet avis est consultatif. 13 Pour et 1 Contre
A la demande de ce qu'il adviendra de l'ancien bâtiment de l'EHPAD actuel, 3 solutions sont envisagées et n'ont pas encore abouti : écrouler le bâtiment, vendre à un promoteur pour faire des appartements, vendre pour mettre en place des foyers logement.
- Question de Benoît Liniger : *Qu'en est-il de la glissière du chemin de la Creuse ?* **Réponse** : Nous sommes actuellement en attente de trouver une entreprise pour faire établir un devis.
- PCS : Le PCS est en cours de finalisation avec Groupama qui a un service gratuit pour aider les communes sur ce sujet.
- Groupes de travail communauté de communes : Le 18 avril 2024 : Hébergement d'urgence et le 22 avril 2024 : Médical
- Personnel : Nolène Miegé est absente jusqu'au 6 mai 2024 inclus et Dominique NAUD jusqu'à fin avril.
- Questions de Madame Rioux : *Pourquoi le vote des subventions n'a-t-il pas été scindé en deux : un vote pour les associations et un vote pour le CCAS ?* **Réponse** : Il s'agit d'attribution de subventions quelles qu'elles soient. Nous prenons note de cette remarque pour l'attribution des prochaines subventions.
Qui est le président de l'association d'aéromodélisme installée sur un terrain communal et est-il de Salagnon ? **Réponse** : Il n'y a actuellement pas d'association d'aéromodélisme sur un terrain communal.

Séance levée à 21h00